

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 058-17**

**Le 2 mai 2017**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ  
Pembina Pipeline Corporation (PPL) et Veresen Inc. (VSN)  
Entente d'acquisition**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Pembina Pipeline Corporation (« Pembina ») (TSX: PPL) (NYSE: PBA) et Veresen Inc. (« Veresen ») (TSX: VSN) ont annoncé qu'elles ont conclu un plan d'arrangement (l'« Arrangement ») aux termes de laquelle Pembina a offert d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Veresen à raison de 0,4287 action ordinaire de Pembina ou à 18,65\$ en comptant, susceptible à une répartition proportionnelle de 99,5 milliards actions ordinaires de Pembina et de 1,523 milliards de dollars.

Si la répartition proportionnelle est entièrement effectuée, chaque actionnaire de Veresen recevra 4,8494\$ au comptant et 0,3172 d'action ordinaire de Pembina pour chaque action ordinaire de Veresen. Cette offre représente une prime de 21,8 pour cent par rapport au prix moyen pondéré pour 20 jours de Veresen, soit 15,31\$ et une prime de 22,5 pour cent par rapport au prix de clôture des actions de Veresen le 28 avril 2017, soit 15,23\$. La transaction se fera par le biais d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Alberta).

L'opération a été approuvée à l'unanimité par les comités de directions des deux entreprises et devrait être finalisée à la fin du troisième trimestre ou au début du quatrième trimestre de 2017.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés Financiers